

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 539 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Christian Ozanne 8 rue de la Paix (2^e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Christian Ozanne 8 rue de la Paix à Paris 2^e;

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement, en date du 3 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Christian Ozanne 8 rue de la Paix à Paris 2^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : Ici a vécu Christian Ozanne 1905-1976 Capitaine des forces françaises combattantes réseau NAP résistant déporté à Buchenwald.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 798 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.